

21 oct 2022 -15:15

Nouveau site pour le centre d'enregistrement des réfugié.e.s ukrainien.ne.s

À partir de lundi 24 octobre 2022, la Régie des Bâtiments met à disposition le 6e étage de l'immeuble de bureaux « Eurostation » à Bruxelles pour l'enregistrement des réfugié.e.s ukrainien.ne.s.

Depuis le début de la guerre, plusieurs milliers de réfugié.e.s ont déjà demandé l'asile en Belgique. Pour ce faire, un centre d'enregistrement est prévu à Bruxelles.

Initialement, ce centre était prévu sur le boulevard de Waterloo à Bruxelles, mais l'infrastructure s'avérant insuffisante, la Régie des Bâtiments loue depuis mars 2022 le Palais 8 du Heysel afin d'accueillir le centre d'enregistrement.

Toutefois, comme cet espace au Heysel ne sera plus disponible à partir du 25 octobre 2022, un nouveau site a encore dû être trouvé en tenant compte de sa capacité d'accueil et d'enregistrement, de sa disponibilité immédiate et de son accessibilité en transports en commun.

Le choix s'est porté sur l'immeuble de bureaux « Eurostation » situé en face de la gare de Bruxelles-Midi, où la Régie des Bâtiments héberge déjà différents services publics, dont le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

Le nouveau centre d'enregistrement se trouvera dans un espace de 2000 m² situé au 6e étage et sera mis en service en collaboration avec la Croix rouge à partir du lundi 24 octobre 2022. Les équipements nécessaires seront présents.

Dans un premier temps, il est prévu d'utiliser ce centre jusqu'en avril 2023, avec une possibilité de prolongation.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be